

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/248 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES CONVENTIONS ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET LES CONSEILS GENERAUX POUR LA MODERNISATION DES RESEAUX ROUTIERS DEPARTEMENTAUX DE LA HAUTE-CORSE ET DE LA CORSE-DU-SUD

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BARTOLI Marie-France à M. ORSINI Antoine
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
M. CASTELLI Yannick à M. BASTELICA Etienne
M. CHAUBON Pierre à Mme MARTELLI Benoite
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. MOSCONI François
Mme NATALI Anne-Marie à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2010 approuvant le budget de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2011,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE les conventions entre la Collectivité Territoriale de Corse et les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse pour la modernisation de leurs réseaux routiers respectifs.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ces conventions telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

Cette délibération a fait l'objet d'un vote à scrutin public, dont le résultat est le suivant :

ONT VOTE POUR : 29 - Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 16 - Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, CASTELLANI Michel, COLONNA Christine, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, NIVAGGIONI Nadine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MODERNISATION DES RESEAUX ROUTIERS DEPARTEMENTAUX
DE LA HAUTE-CORSE ET DE LA CORSE-DU-SUD**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet de modernisation des réseaux routiers départementaux de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud.

La Collectivité Territoriale de la Corse se propose d'accompagner les départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud dans leur politique de modernisation de leur réseau routier, en y consacrant à chacun entre 2011 et 2016, un crédit de 60 millions d'Euros.

A/ Convention CTC / Conseil Général de la Corse-du-Sud :

Le Conseil Général de la Corse-du-Sud gère un réseau de 2 000 km de routes départementales répartis en 193 itinéraires comprenant :

- des itinéraires structurants permettant les liaisons mer-montagne, le bouclage côtier, la desserte des Ports et Aéroports et celles avec le Département de la Haute-Corse,
- des itinéraires desservant les villages,
- des itinéraires assurant le maillage du Territoire.

Il a entrepris depuis 2003 une politique volontariste qui le conduit à consacrer à ce réseau un volume de plus en plus important de crédits porté à 30 M€ par an en 2010.

Le Conseil Général de la Corse-du-Sud souhaite accentuer cet effort, pour moderniser la totalité du réseau et optimiser la qualité de service rendu à l'usager.

Dans le cadre de la 2^{ème} convention d'application du PEI, l'Etat a décidé d'accompagner cet effort en consacrant 67 M€ (dont 40 M€ actés lors du Corepa du 8 juillet 2011) de crédits sur la période de 2007-2013 à la modernisation du réseau routier de Corse-du-Sud.

Ces crédits seront consacrés au financement de travaux sur les 7 itinéraires les plus structurants du département :

- RD 81 : Ajaccio - Cargèse
 - RD 84 : Porto - Evisa
 - RD 69 : Col de Verde - Aullène
 - RD 859 : Porto-Vecchio - Figari
 - RD 468 : Cala Rossa - Trinité de Porto-Vecchio
 - RD 420 : Petreto - Zonza
 - RD 368 : Zonza - Porto-Vecchio
- auxquels s'ajoute la RD 4 : RN 193 - Azzana.

Ils permettront ainsi, le renforcement des infrastructures de bases nécessaires au développement du département.

La participation de l'Etat est de 70 % du coût des travaux.

L'ensemble des opérations concernées devraient pouvoir démarrer d'ici à la fin de 2013.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite accompagner les efforts du département en consacrant sur la période 2011-2016, un crédit de 60 M€ destinés à la remise à niveau du réseau (traverses des villages, élargissement de chaussées, déviations d'agglomérations, rectification de tracés ou d'ouvrages...).

Les crédits de la Collectivité Territoriale de Corse, seront répartis sur les opérations non inscrites au PEI, soit 36 itinéraires représentant 715 km de routes.

Ils permettront la réalisation de 120 M€ HT de travaux.

Le montant de la participation de la Collectivité Territoriale de Corse sera ventilé de la manière suivante :

- 2011 : 6,570 M€,
- 2012 - 2015 : 10 M€ par an,
- 2016 : 13,430 M€.

Il représente 50 % du cout des travaux HT (étude et acquisition foncières comprises).

La convention ci-jointe concerne 21 opérations représentant 23,350 M€ HT de travaux dont 13,140 M€ à réaliser en 2011.

La participation de la Collectivité Territoriale de Corse s'élève pour 2011 à 6 570 000 €.

Les crédits seront versés pour chaque opération au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux.

Chaque opération fera l'objet d'un arrêté attributif de subvention.

B/ Convention CTC / Conseil Général de la Haute-Corse :

Le réseau routier du Département de Haute-Corse comporte 2 450 km de routes qui desservent l'ensemble du département ; certains très structurant tels que la RD 71 qui va de la Balagne à la côte Est en passant par Valle d'Alesani, la RD 80 qui fait le tour du Cap Corse ou la RD 69 qui le relie au Département de la Corse-du-Sud.

Ces itinéraires sont classés en fonction de leurs caractéristiques propres.

Le Conseil Général de la Haute-Corse a entrepris depuis plusieurs années, d'importants travaux de mise à niveau, de gestion et d'entretien du réseau en réalisant des travaux de maintenance de l'ensemble des ouvrages, de maintien des

conditions normales de sécurité auprès des usagers, et d'importants travaux d'investissements qu'il souhaite poursuivre et, dans certains cas accélérer.

Pour certaines opérations très importantes (CD 71 - 80 et 81 notamment) il a obtenu une participation de l'Etat au titre de la 2^{ème} convention d'application du PEI (70 % du coût des travaux HT). Cette participation s'élève comme pour la Corse-du-Sud à 67 M€ pour la période 2007/2013.

Afin de compléter cette aide et permettre l'accélération du rythme de réalisation de travaux, la Collectivité Territoriale de la Corse souhaite lui apporter une contribution financière de 60 M€ jusqu'à 2016.

Pour les trois premières années d'intervention et au titre de cette première convention la contribution de la Collectivité Territoriale s'élèvera à 22 470 700 € répartis en 7 987 300 € pour l'année 2011, 4 637 400 € pour l'année 2012 et 9 846 000 € pour 2013.

Cette contribution permettra de financer les opérations réparties sur 13 itinéraires qui sont prêtes à démarrer et ventilées en :

Opérations ayant reçu une participation du PEI à hauteur de 70 % et auxquelles la Collectivité Territoriale apportera une contribution de 10 % :

- RD 80 - Bastia - Patrimonio
- RD 71 - Belgodère - Lumio - Ponte-Leccia - San Giuliano
- RD 513 - desserte du Port d'Ile-Rousse
- RD 237 - Venzolasca - Penta-Acquatella
- RD 81 - Col de Palmarello - Calvi - Pietra-Moneta - Bastia
- RD 69 - Vivario - Col de Verde
- RD 84 - Francardo - Col de Vergio.

Opérations financées par le Conseil Général et la Collectivité Territoriale seuls :

- RD 14 - Altiani - Pont de Corsigliese
- RD 151a - déviation de Calenzana
- RD 823 - déviation de Corte
- RD 764 - Lagune de la Marana
- RD 107 - Déviation de la Canonica - Site de Mariana
- RD 515 - Liaison RD 193 / Castagniccia.

Auxquelles la Collectivité Territoriale apportera une contribution de 80 %.

Le coût total des travaux pour l'ensemble de ces opérations est de plus de 89 M€ HT.

La participation de la Collectivité Territoriale au titre des années 2011/2013 est de 22 470 700 €.

Un avenant à cette convention permettra de définir les opérations à réaliser à partir de 2014 et que la Collectivité Territoriale de Corse cofinancera.

CONCLUSIONS

Je vous propose :

- 1) **D'APPROUVER** les conventions entre la Collectivité Territoriale de Corse et les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse pour la modernisation des réseaux routiers départementaux de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud,
- 2) **DE M'AUTORISER** à signer chacune de ces conventions,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ET LE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Collectivité Territoriale de Corse, représentée par Monsieur Paul GIACOBBI, Président du Conseil Exécutif de Corse habilité à signer ladite convention par délibération n° 11/248 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2011

et domicilié en cette qualité, Hôtel de Région – BP 215 – 20187 Ajaccio Cedex 01.

D'une part,

et

Monsieur Jean-Jacques PANUNZI, Président du Conseil Général de la Corse-du-Sud, habilité à signer ladite convention par délibération n° _____ en date du _____

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRINCIPES GENERAUX

Les signataires de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre un programme de modernisation et d'aménagement des routes départementales suivantes :

- RD 111 : Ajaccio – Iles Sanguinaires
- RD 27 : Cauro – Bastelica – Scalella
- RD 129 : Tavaco – Peri
- RD 601 : Sari d'Orcino – Tiuccia
- RD 23 : Vico – Guagno
- RD 156 : Letia – Vico
- RD 223 : Poggiolo – Orto
- RD 24 : Marignana – Evisa
- RD 124 : Ota – Porto
- RD 224 : Marignana – RD 84
- RD 3 : Bastelicaccia
- RD 2 : Guarguale – Pila-Canale
- RD 355-255 : Bellevalle – Tassinca – Monte Grosso
- RD 55 : Coti-Chiavari – Porticcio

- RD 228/28 : Giovicacce – RD 757
- RD 757 : Moca-Croce – Guitera
- RD 158 : Bonifacio – Suartone
- RD 59 : Sotta – Lèvie
- RD 248 : Orone – Tirolo
- RD 257 : Olmeto – Baracci
- RD 468 : Trinité – Pinarellu
- RD 159 : Muratello
- RD 50 : Sartène – Ortolo
- RD 69 : Aullène

Le Département de la Corse-du-Sud assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La Collectivité Territoriale de Corse apportera une participation financière totale de **60 M€** entre **2011 et 2016**.

La participation de la Collectivité Territoriale de Corse sera de **50 %** du coût Hors Taxe de chaque opération (acquisitions foncières et études comprises).

La présente convention concerne les opérations à engager en 2011.

Un avenant à cette convention précisera les opérations à financer après 2011.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Le montant de la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse s'élève à 6 570 000 € (HT) pour l'année 2011.

Les opérations concernées sont les suivantes :

OPERATIONS		Coût HT	%	AP 2011	Participation CTC 2011
RD 111	Ajaccio – Iles Sanguinaires : Travaux de revêtements Trottel – cimetière	420 000	50 %	200 000	100 000
RD 27	Cauro – Bastelica – Scalella : Travaux d'aménagement Scalella (1,3 km)	280 000	50 %	280 000	140 000
RD 129	Tavaco – Peri (aménagement divers)	520 000	50 %	200 000	100 000
RD 601	Sari d'Orcino – Tiuccia : Aménagement et élargissement	2 960 000	50 %	650 000	325 000
RD 23	Vico – Guagno : Travaux d'élargissement et rectification de chaussées	1 020 000	50 %	460 000	230 000
RD 156	Letia – Vico : Travaux d'aménagement Letia	790 000	50 %	200 000	100 000
RD 223	Poggiolo – Orto : Travaux d'aménagement Orto	320 000	50 %	200 000	100 000
RD 24	Marignana – Evisa : Travaux de revêtement	1 710 000	50 %	300 000	150 000

RD 124	Ota - Porto : Calibrage et rectification	1 850 000	50 %	1 850 000	925 000
RD 224	Marignana RD 84 : Aménagement et élargissement	510 000	50 %	510 000	255 000
RD 3	Bastelicaccia : Travaux d'aménagement de la traverse	3 180 000	50 %	1 290 000	645 000
RD 2	Guarguale Pila Canale : Travaux d'aménagement	280 000	50 %	100 000	50 000
RD 355- 255	Bellevalle Tassinca Monte Grosso Travaux d'aménagement de chaussée (purges) et d'hydraulique	3 890 000	50 %	300 000	150 000
RD 55	Coti-Chiavari - Porticcio : Travaux accès école de Pietrosella	370 000	50 %	370 000	185 000
RD 228- 28	Giovicacce - RD 757 : Travaux d'aménagement et de revêtement	1 060 000	50 %	600 000	300 000
RD 757	Moca Croce - Guitera : Travaux d'élargissement	6 860 000	50 %	1 550 000	775 000
RD 158	Bonifacio - Suartone : Travaux d'aménagement	740 000	50 %	280 000	140 000
RD 59	Sotta - Lévie : Calibrage et rectification Lévie - Col de Baccino	1 670 000	50 %	460 000	230 000
RD 248	Orone -Tirolo : Travaux d'aménagement Tirolo - Orone	650 000	50 %	200 000	100 000
RD 257	Olmeto - Baracci : Travaux de revêtement hydraulique	1 110 000	50 %	400 000	200 000
RD 468	Trinité - Pinarello : Reconstruction du pont de l'Osu	740 000	50 %	740 000	370 000
RD 159	Muratello : Aménagement de la traverse	1 370 000	50 %	730 000	365 000
RD 50	Sartène - Ortole : Aménagement et revêtement	1 440 000	50 %	250 000	125 000
RD 69- 420	Aullène Travaux d'aménagement de la traverse	1 020 000	50 %	1 020 000	510 000
TOTAL		23 350 000	50 %	13 140 000	6 570 000

ARTICLE 3 - OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

3/1 - RD 111 : Ajaccio - Sanguinaires

La RD 111 est une route côtière qui dessert le site classé des îles Sanguinaires au départ d'Ajaccio et est très fréquentée.

Les travaux prévus doivent permettre de renforcer la chaussée existante sur 3 Km environ entre le square Trottet et le cimetière.

Le coût des travaux est de 420 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 % du coût.

Les travaux seront réalisés dans le courant du 4^{ème} trimestre 2011.

3/2 - RD 27 : Cauro - Bastelica - Col de Scalella

La RD 27 relie Cauro, le village de Bastelica, la station de ski d'Ese, et par le Col de la Scalella relie la vallée de la Gravona à la vallée du Prunelli. Itinéraire touristique fréquenté.

Les travaux prévus, concernent l'élargissement de la chaussée au col de la Scalella.

Ils doivent permettre d'améliorer la visibilité, le confort et la sécurité de cet itinéraire.

L'opération s'étend sur 1,3 Km.

Le coût des travaux est estimé à 280 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux sont prévus courant 2011.

3/3 - RD 129 : Tavaco - Peri

La RD 129 est une route de desserte locale du village de Tavaco depuis la RN 193.

Les travaux prévus, concernent l'aménagement de la chaussée et des accotements avec traitement de l'hydraulique. Ils doivent permettre d'améliorer la visibilité, le confort et la sécurité de cet itinéraire avec notamment le croisement de véhicules de secours sur les zones les plus étroites.

L'opération s'étend sur 4,5 Km environ.

Le coût des travaux est de 520 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux démarreront en 2011 et se poursuivront en 2012.

3/4 - RD 601 : Sari d'Orcino - Tiuccia

La RD 601, constitue un itinéraire de la desserte locale du canton de Cruzzini - Cinarca et principalement de son chef lieu Sari-d'Orcino. Elle est longue de 7,6 Km.

Les travaux prévus consistent en un élargissement de chaussée et une rectification du tracé.

Le coût des travaux est de 2 960 000 € (HT) la 1^{ère} tranche s'élève à 620 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux seront réalisés entre 2012 et 2016.

3/5 - RD 23 : Vico - Guagno

La RD 23 est un itinéraire de desserte locale et de la station thermale de Guagno.

Elle traverse les villages de Vico, Murzo, Guagno-les-Bains. En été sa fréquentation est de 1 600 véhicules par jour.

Les travaux prévus concernent l'élargissement et la rectification de la chaussée dans le village de Guagno et la Station de Guagno-les-Bains.

Les travaux comprennent également la réalisation de murs de soutènement, de glissières de sécurité, d'enrochement.

Le coût des travaux est de 1 020 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux démarreront en 2011 et se poursuivront en 2012 et 2013.

3/6 - RD 156 : Letia - Vico

La RD 156 est une route de desserte locale qui relie les villages de Letia et de Vico.

Elle est longue de 14,5 Km.

Les travaux proposés consistent dans divers travaux d'aménagement (revêtements, maçonnerie, fossés) et de revêtement de chaussées dans le village de Letia.

Le coût des travaux est de 790 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 395 000 €.

Les travaux démarreront courant 2011.

3/7 - RD 223 : Poggiolo - Orto

La RD 223 est une route de desserte locale sur 2,6 Km entre le village de Poggiolo et celui d'Orto dans le canton des Deux-Sorru.

Les travaux prévus consistent en un élargissement de chaussée, de revêtement, de déblais, de pose de glissières de sécurité.

Le coût de l'opération est de 320 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 160 000 €.

Les travaux démarreront d'ici à la fin de l'année 2011.

3/8 - RD 24 : Marignana - Evisa

La RD 24 est la principale voie de desserte du village de Marignana entre la RD 70 et le village de Cristinacce.

Elle a une longueur totale de 10,5 Km.

Les travaux comprennent l'élargissement de la chaussée et la rectification du tracé, et la construction de parapets.

Le coût des travaux est de 1 710 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux démarreront en 2011 et se poursuivront au-delà jusqu'en 2013.

3/9 - RD 124 : Porto - Ota

La RD 124 relie la commune d'Ota à sa partie littorale Porto sur une longueur de 9,2 Km.

Les travaux prévus concernent l'élargissement de la chaussée et par endroit, la rectification du tracé ainsi que la construction de nombreux murs de soutènement.

Le coût de l'opération est estimé à 1 850 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux seront réalisés courant 2011.

3/10 : RD 224 : Marignana - RD 84

La RD 224 est une voie de desserte du village de Marignana sur 2 Km.

Elle constitue une voie de délestage de la RD 84.

Le coût total des travaux est de 510 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux commenceront en 2011 et devraient se poursuivre sur 2012.

3/11 - RD 3 : Bastelicaccia

La RD 3 est un itinéraire d'intérêt régional. Il présente un intérêt touristique et économique comme liaison avec le rural pour la desserte des villages de

Bastelicaccia, Tolla et Ocana. Le village de Bastelicaccia constitue la porte d'entrée de la vallée du Prunelli.

Les travaux prévus consistent dans l'aménagement total de la traverse d'un point vue de la sécurité des cheminements des piétons ainsi que du confort des usagers. Les travaux comprennent la réalisation de trottoirs, la création d'un réseau d'eau pluvial, la réfection de l'éclairage public ainsi que des aménagements paysagers et le revêtement général.

Le coût de l'opération est de 3 180 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 % du coût.

Les travaux ont démarré en janvier 2011.

3/12- RD 2 : Guarguale - Pila Canale

La RD 2 relie les villages de Guarguale et de Pila-Canale sur 17,1 Km.

Les travaux consistent dans l'élargissement et la rectification du tracé sur 1 Km.

Le coût des travaux est de 280 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux démarreront en 2011.

3/13 - RD 355-255 : Bellevalle - Tassinca - Monte-Grosso

Les RD 355 et 255 sont des routes de liaison importantes permettant de relier l'agglomération d'Ajaccio à la région du Valinco. Partant de la RN 196 au niveau de Pisciatella, cet itinéraire constitue un itinéraire de substitution pour l'accès à l'extrême sud.

Les travaux consistent à élargir la route à 5m avec un fossé bétonné pour traiter l'écoulement des eaux pluviales et à rectifier localement le tracé. Ces aménagements permettront le croisement aisé d'un véhicule léger et d'un car et une meilleure visibilité en courbe. Ils amélioreront également la sécurité et le confort de cette route.

L'opération s'étend sur 11,2 Km.

Le coût de l'opération est de 3 890 000 € (HT) dont 300 000 € pour la 1^{ère} tranche.

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 % du coût.

L'opération démarrera en 2011 et se poursuivra au-delà de 2012.

3/14 - RD 55 : Porticcio - Coti-Chiavari

La RD 55 est un itinéraire très fréquenté et très touristique et dessert la Rive-Sud du Golfe d'Ajaccio depuis le carrefour de la RN 196 à Pisciatello jusqu'à Coti-Chiavari sur 55.8 Km.

Les travaux prévus consistent dans l'aménagement d'un accès à l'école de Pietrosella afin de sécuriser et d'aménager le carrefour.

Le coût des travaux est de 370 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année 2011.

3/15 - RD 228 / 28 : Giovicacce - RD 757

La RD 228 part de la RD 757 au Vergajo sur la commune de Giovicacce et aboutit au carrefour entre la RD 28 et la RD 128 sur 4,42 Km.

Elle est la principale voie de desserte des villages de Tasso et Sampolo.

Les travaux concernent l'aménagement et le revêtement de la chaussée et la réalisation de murs de soutènement.

Le coût des travaux est de 1 060 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux débuteront courant 2011.

3/16 - RD 757 : Moca-Croce - Guitera

La RD 757 est un itinéraire structurant du département de Corse-du-Sud. Elle relie le bas Taravo au haut Taravo, de Porto-Pollo jusqu'à Guitera. De nombreuses sections restent à élargir notamment entre Moca-Croce et Guitera.

Les travaux comprennent des terrassements, de la maçonnerie, de la chaussée et un revêtement général en enrobé.

Le coût des travaux est de 6 860 000 € (HT).

La 1ère tranche prévue est de 1 550 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux ont débuté fin 2010.

3/17 - RD 158 : Bonifacio - Suartone

La RD 158 est une voie de desserte locale sur la commune de Bonifacio (3 Km).

Elle se termine sur la baie de Rondinara.

La fréquentation touristique de ce lieu génère un trafic important surtout en période estivale.

L'opération consiste en divers travaux d'aménagement de terrassements, d'hydraulique.

L'opération comprend également l'implantation des glissières mixtes métal - bois. Le coût des travaux est de 740 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux seront réalisés au 4^{ème} trimestre 2011.

3/18 - RD 59 : Lévie - Sotta

La RD 59 est un itinéraire structurant du département de Corse-du-Sud. Elle dessert l'Alta-Rocca depuis l'extrême Sud jusqu'à Lévie.

Les travaux comprennent des terrassements, de la maçonnerie.

Le coût des travaux est de 1 670 000 € (HT).

La 1^{ère} tranche prévue est de 460 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux démarreront en 2011 et devraient se dérouler jusqu'à 2013.

3/19 - RD 248 : Orone - Tirolo

La RD 248 dessert le canton de Lévie sur 16 km.

Les travaux prévus se déroulent entre Orone et Tirolo, deux hameaux de la commune de Lévie.

Ils consistent dans l'aménagement de la chaussée, le revêtement et la pose de glissières mixtes métal - bois.

Le coût de l'opération est de 650 000 € (HT) dont 200 000 € pour la 1^{ère} tranche.

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 %.

Les travaux se dérouleront en 2011.

3/20 - RD 257 : Olmeto - Baracci

La RD 257 relie Olmeto à Baracci (sur 10 Km). Les travaux concernent essentiellement des travaux de revêtements de chaussée sur 7 Km.

Ils comprennent également des travaux d'hydraulique.

Leur coût est de 1 110 000 € (HT) dont 400 000 € (HT) à réaliser en 2011.

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 % du coût.

3/21 - RD 468 : Trinité - Pinarellu

La RD 468 a essentiellement un intérêt touristique puisque l'itinéraire relie Porto-Vecchio à la baie de Pinarellu sur 10,950 km. La Route Départementale est très fréquentée en période estivale.

Les travaux prévus consistent dans la reconstruction du Pont sur l'Osu avec augmentation de débit hydraulique.

Le coût des travaux est de 740 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 % du coût.

Les travaux sont prévus en 2011.

3/22 - RD 159 : Muratello

La RD 159 dessert le village de Muratello, hameau de Porto-Vecchio.

Les travaux prévus consistent dans l'aménagement total de la traverse d'un point vue de la sécurité des cheminements des piétons ainsi que du confort des usagers.

Les travaux comprennent la réalisation de trottoirs, la création d'un réseau d'eau pluvial, la réfection de l'éclairage public ainsi que des aménagements paysagers et le revêtement général.

Le coût de l'opération est de 1 370 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 % du coût.

Les travaux ont démarré en mars 2011.

3/23 - RD 50 : Sartène - Ortole

La RD 50 est une route de desserte locale qui relie Sartène à Ortole sur 30,7 Km.

Les travaux prévus concernent l'aménagement, le revêtement de la route, l'implantation de glissières.

Le coût de l'opération est de 1 440 000 € (HT) dont 250 000 € pour la 1^{ère} tranche.

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 % du coût.

Les travaux sont prévus en 2011.

3/24 - RD 69-420 : Aullène

Les RD 69/420 sont deux itinéraires d'intérêt régional. Ils présentent un intérêt touristique et économique comme liaison avec le rural. Le village d'Aullène constitue la porte d'entrée de l'Alta-Rocca.

Les travaux prévus consistent dans le revêtement général des RD dans l'agglomération avec des petits aménagements en maçonnerie.

Le coût de l'opération est de 1 020 000 € (HT).

La participation de la Collectivité Territoriale est de 50 % du coût.

Les travaux démarreront au 4^{ème} trimestre 2011.

ARTICLE 4 - MODALITES D'APPLICATION

L'affectation des crédits aux différentes opérations sera faite au fur et à mesure de la transmission des dossiers techniques et administratifs aux services concernés de la Collectivité Territoriale de Corse (Direction de la Gestion Administrative).

Le versement des subventions sera effectué dans les conditions prévues dans chaque arrêté de subvention au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation d'états d'acomptes par le département.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la CTC au Chapitre : 908 - Fonction : 823 - Compte : 20413 - Programme 1111I.

La présente convention devra faire l'objet d'un avenant en cas de modifications éventuelles dans la nature, le coût des travaux ou des itinéraires concernés.

A Ajaccio, le

**Le Président du Conseil Général
de la Corse-du-Sud,**

**Le Président du Conseil
Exécutif de Corse,**

Jean-Jacques PANUNZI

Paul GIACOBBI

<p>CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES</p>

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Collectivité Territoriale de Corse, représentée par Monsieur Paul GIACOBBI, Président du Conseil Exécutif de Corse habilité à signer la dite convention par délibération n° 11/248 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2011.

Et domicilié en cette qualité, Hôtel de Région - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 01.

D'une part,

Et

Monsieur Joseph CASTELLI, Président du Conseil Général de Haute-Corse, habilité à signer ladite convention par délibération n° en date du

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRINCIPES GENERAUX

Les signataires de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre un programme de modernisation et d'aménagement des routes départementales suivantes :

- RD 80/ Bastia - Ville de Pietrabugno - Patrimonio,
- RD 81/ Patrimonio - Saint Florent - Calvi - Galeria,
- RD 84/ Porto - Col de Verghio,
- RD 71/ Belgodère – Lumio - Ponte-Leccia - Cervione,
- RD 69/ Vivario - Ghisoni,
- RD 237/ Venzolasca - Penta-Acquatella,
- RD 14/ Altiani - RN 200 (Pont de Corsigliese),
- RD 823/ Déviation de Corte,
- RD 513/ RN-197 Desserte du Port d'Île Rousse,
- RD 151A/ Déviation de l'agglomération de Calenzana,
- RD 180/ Santa Severa - Pino,
- RD 343/ Vivario - Pietroso - RN 198,
- RD 13/63 Ile-Rousse - Muro - RD 963,
- RD 506 B/ Contournement de Folelli,
- RD 107/ Déviation de la Canonica. Site de Mariana,
- RD 515/ Liaison RN 193 / Castagniccia

- RD 764/ Lagune de la Marana.

S'ajoutera ultérieurement la RD 963 - Desserte de Mausoleo et de la forêt de Tartagine dès lors que la consistance et le coût des travaux auront été définis.

Le Département de la Haute-Corse assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La Collectivité Territoriale de Corse apporte une participation financière maximum de 60 M€ sur 6 ans à ces opérations qui se répartit de la manière suivante :

- Mesures de soutien en complément des financements PEI (10 %),
- Autres opérations sur Réseau routier départemental (80 %).

La présente convention concerne les années 2011, 2012 et 2013 pour les opérations et les montants détaillés à l'article 2.

Un avenant précisera les autres opérations à financer après 2013.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA CORSE

Le montant de la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse s'élève à 22 470 700 € pour la période 2011-2013.

Les opérations concernées sont les suivantes :

Opérations	Coût	Participation CTC				
		%	Montant	2011	2012	2013
RD 80 Déviation Nord de Bastia (études)	1 150 000	10 %	115 000		115.000	
RD 80 Ville de Pietrabugno-Patrimonio Aménagement et calibrage Travaux PK 49.05 à PK 66.62	7 928 000	10 %	792 800	792 800		
Travaux PK 33.420 à PK 49.050	5 170 000	10 %	517 000	517 000		
Aménagement de ponts PK 90.720, PK 94.40, PK 95.870 Aménagement Points dangereux	860 000	10 %	86 000	86 000		
Aménagement de ponts PK 90.720, PK 94.40, PK 95.870	600 000	10 %	60 000		60 000	
RD 81 Déviation de Saint Florent (études)	383 000	10 %	38 300	38 300		
RD 81 Bastia - Patrimonio - Galéria - Aménagement et calibrage - Travaux PK 233.700 à PK 236	2 467 000	10 %	246 700	246 700		
RD 81 Calenzana - Galéria - PK 123,82 - PK 140,97	6 090 000	10 %	609 000			609 000
RD 84 Francardo - Col de Vergio Travaux d'aménagement et de mise en sécurité	1 720 000	10 %	172 000	172 000		
RD 71 - Belgodère - Lumio Travaux d'aménagement PK 18.500 à PK 42.84	11 010 000	10 %	1 101 000	550 500	550 500	
RD 71 Prunete - Cervione						

Travaux d'aménagement PK 135.185 et PK 145.7	2 852 000	10 %	285 200		285 200	
RD 71 Cervione - Valle d'Alesani Travaux d'aménagement PK 116.02 à PK 135.185	7 780 000	10 %	778 000		778 000	
RD 69 Vivario - Ghisoni Travaux d'aménagement PK 102.800 à PK 116.400	11 840 000	10 %	1 184 000	1 184 000		
RD 237 Venzolasca - Penta Acquatella Travaux d'aménagement PK 15.130 à PK 23,300	2 360 000	10 %	236 000		236 000	
RD 14 Altiani - RN 200 Travaux d'aménagement légers PK 17,930 à PK 36.850	4 000 000	80 %	3 200 000	3 200 000		
RD 823 déviation de Corte Aménagement divers PK 0.000 à PK 0.800	1 500 000	80 %	1 200 000	1 200 000		
RD 513/RN 197 Desserte du Port de Commerce d'Ile-Rousse Travaux d'aménagement	2 767 000	10 %	276 700		276 700	
RD 151 A Contournement Calenzana - Travaux divers d'aménagement PK 0.000 à PK 1.630	620 000	80 %	496 000		496 000	
RD 13/63 Ile-Rousse - Allée des Padules - Muro	2 570 000	10 %	257 000			257 000
RD 180 Santa Severa - Pino - Travaux d'aménagement PK 14,570 à PK 16,45	940 000	80 %	752 000			752 000
RD 343 - Vivario - RN 198 - Travaux d'aménagement PK 0,00 à PK 2,510	1 170 000	80 %	936 000			936 000
- Travaux d'aménagement PK 12,60 à PK 16,50	1 240 000	80 %	992 000			992 000
RD 506 B Contournement de Folelli	3 000 000	10 %	300 000			300 000
RD 107 Déviation an niveau du site de Mariana	2 300 000	80 %	1 840 000		1 840 000	
RD 515 Aménagement P.K. 0 à 17,300 Liaison RN 193 - Castagniccia	6 500 000	80 %	5 200 000			5 200 000
RD 764 Lagune de la Marana	1 000 000	80 %	800 000			800 000
TOTAL	89 817 000	-	22 470 700	7 987 300	4 637 400	9 846 000

ARTICLE 3 - OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

3/1 - RD 80 : Bastia - Ville de Pietrabugno - Patrimonio

La RD 80 constitue la seule voie de desserte du Cap Corse.

Elle prend son origine à la sortie Nord de Bastia et a son extrémité à Patrimonio au Carrefour avec la RD 81.

Depuis 1980, cette voie a fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement (créneaux de dépassement, d'élargissement de Ponts, de plate forme, de calibrage).

Les principaux travaux ont été réalisés sur les sections comprises entre Patrimonio, Nonza, Albo, Minerbio et sur la Côte Est du Cap Corse.

Restent à réaliser :

- des travaux de calibrage et d'aménagement de la section comprise entre Centuri et Minerbio (PK 49, 050 et 66, 620 sur une longueur de 17, 570 km),
- la mise en sécurité des certains points dangereux (côte Est) : construction de parapets ou de glissières de sécurité.
- l'aménagement et le calibrage de la section comprise entre Maccinaggio et Centuri (PK 33 420 - PK 49 050 sur 15,630 km),
- l'élargissement de trois ponts dangereux aux PK 90.720 ; 94.410 et 95.870 sur la section Patrimonio - Nonza,
- les études de la déviation Nord de Bastia.

Ces travaux sont financés dans le cadre de la 2^{ème} convention du PEI. Ils permettront d'achever l'aménagement total de la RD 80.

Le coût des travaux prévus est estimé à :

- a) section Centuri-Minerbio : 7 928 000 € HT,
- b) section Maccinaggio - Centuri : 5 170 000 € HT,
- c) élargissement des Ponts dangereux : 860 000 € HT,
- d) études de la déviation de Bastia : 1 150 000 € HT,
- e) mise en sécurité des points dangereux : 600 000 € HT.

La participation de la Collectivité Territoriale de Corse est de 10 % du coût des travaux.

Le démarrage des travaux est prévu au 4^{ème} trimestre 2011 - 1^{er} trimestre 2012.

3/2 - RD 81 Bastia - Patrimonio - Saint Florent - Calvi - Galéria (RD 351)

La RD 81 est issue du classement dans la voirie départementale de l'ancienne RN 199 (à l'exception des sections reclassées dans la RN 197).

Elle se compose de 2 sections :

- la section allant de la limite de la Corse du Sud (PK 11,100) à la RN 197 (entrée de Calvi),
- la section comprise entre la nouvelle route de l'Ostriconi au lieu dit Pietra-Moneta (PK 187.580) et Bastia (PK 239.650).

Ces sections ont fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement notamment entre le Col de Palmarella et le pont des 5 arcades et entre le lieu dit Suare et le Carrefour de la RN 197.

Pour achever les travaux sur cette RD, restent à réaliser des aménagements sur la section comprise entre Suerta et (PK 233.700) et le carrefour supérieur de Cardo (PK 236) et la section comprise entre Calenzana et Galéria (PK 123.820 et PK 140.970).

Par ailleurs, le Conseil Général a décidé de réaliser les études de la déviation de Saint-Florent qui deviennent nécessaires en raison de la très forte augmentation de la circulation notamment en période estivale.

Le coût des travaux est estimé à :

- a) Section PK 233,700 à PK 236 2 467 000 € HT,
- b) Section PK 123,800 à PK 140,970 : 6 090 000 € HT,
- c) Etude de la déviation de Saint Florent 380 000 € HT.

Ces opérations devraient bénéficier d'un financement PEI à hauteur de 70 %.

Le démarrage des travaux est prévu sur la période 1^{ème} trimestre 2011 - 1^{er} trimestre 2012 sauf pour ceux de la section b prévus en 2013.

3/3 - RD 84 Francardo - Col de Verghio

La RD 84 a son origine au Col de Vergio (PK 34.150) et son extrémité sur la RN 193 (PK 78.850).

Elle assure la liaison entre les deux départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud avec les RD 69 et RD 81.

La configuration de l'itinéraire (passages étroits, travaux inenvisageables coté amont notamment en partie haute, dangers de certains ouvrages en maçonnerie...) oblige à la réalisation des travaux d'aménagement et de mise en sécurité entre les PK 34.150 et 38.180 et entre les PK 56.700 et 72.300.

Ces travaux ont obtenus une subvention de 70 % au titre de la 2^{ème} convention d'application du PEI.

Le coût estimé des travaux est de 1 720 000 €.

La participation de la Collectivité Territoriale de Corse est de l'ordre de 10 % du coût.

Le démarrage des travaux est prévu : 4^{ème} trimestre 2011 - 2^{ème} trimestre 2012.

3/4 - RD 71 Belgodere - Lumio - Ponte-Leccia - Cervione

La RD 71 comprend deux sections classées dans la voirie départementale en 1972 et issues de l'ancienne RN 197 :

- la 1^{ère} section qui va de Belgodère (PK 00) à Lumio (PK 42.840),
- la 2^{ème} section qui va de Ponte-Leccia (PK 75.720) à Prunete (Cervione) sur la RN 198 (PK 145.700).

La 1^{ère} section assure la desserte de la totalité des villages de Balagne et leur liaison avec Calvi et Ile-Rousse notamment.

La 2^{ème} section traverse les cantons de Castifao-Morosaglia - Fiumalto d'Ampugnani - Orezza - Alesani et Campoloro-Moriani et permet le passage du côté Est du département.

Plusieurs sections de cette voie ont déjà fait l'objet d'aménagement notamment en Balagne (Lumio, Lavatoggio, Cateri) et sur la section comprise entre les PK 75.520 et 116.020.

Il reste donc à aménager les sections comprises entre les :

- PK 18,500 à 42.840 (Belgodère - Lumio : 24 km)
- PK 116.02 à 135.125 (Cervioni - Valle d'Alesani : 19 km)
- PK 135.75 à 145.70 (Cervioni - Prunete : 10 km)

Le coût des travaux est estimé à :

a) Section Lumio - Belgodère	11 010 000 € HT
b) Cervioni - Valle d'Alesani	7 780 000 € HT
c) Prunete - Cervione	2 852 000 € HT

Ces travaux sont financés dans le cadre de la 2^{ème} convention d'application du PEI.

La participation de la CTC est de 10 % du coût estimatif.

Le démarrage des travaux est prévu : 4^{ème} trimestre 2011 - 1^{er} trimestre 2012.

3/5 - RD 69 Vivario - Ghisoni

Cette route assure par l'intermédiaire de la RD 344, la liaison entre le centre Corse et le Sud de la plaine orientale, ainsi qu'une liaison avec le département de la Corse du Sud puisqu'elle se prolonge jusqu'à Sartène.

Depuis 1990, plusieurs aménagements ont été réalisés en particulier sur les sections comprises entre Ghisoni et le Col de Verde puis jusqu'au PK 102.800.

L'objectif est de terminer l'aménagement de cet itinéraire notamment grâce à l'aménagement de la section comprise entre le PK 102.800 et le PK 116.400, soit jusqu'au carrefour avec la RN 193 à hauteur de Vivario.

Le coût des travaux est de 11 840 000 € HT et financé à hauteur de 70 % au titre de la 2^{ème} convention d'application du PEI.

La participation de la CTC est de 10 % du coût des travaux.

Le démarrage des travaux est prévu : 4^{ème} trimestre 2011 - 1^{er} trimestre 2012.

3/6 - RD 237 Venzolasca - Penta Acquatella

La RD 237 est constituée par l'ancienne RD 846 classée dans le réseau routier départemental en 1972.

Elle est constituée de deux itinéraires distincts :

- une section comprise entre la RN 198 au lieu-dit Torra et Vescovato,
- une section comprise entre la RN 198 au lieu dit Cruciata, le village de Venzolasca et le carrefour avec les RD 15 et 515 au Col de St Antoine.

L'aménagement de cette voie permet le désenclavement d'un immense territoire jusqu'à la limite avec la RD 71.

Le département a déjà aménagé la section comprise entre Venzolasca et le PK 15.130.

Il reste à aménager les sections comprises entre les PK 15.130 et les PK 23.300.

Le coût estimatif des travaux est de 2 360 000 € HT

Le département bénéficiant d'une subvention au titre de la 2^{ème} convention d'application du PEI à hauteur de 70 %, la participation de la CTC est de 10 %.

Le calendrier des travaux est prévu : 4^{ème} trimestre 2011 - 1^{er} trimestre 2012.

3/7 - RD 14 Altiani - RN 200

Cette route départementale constitue l'itinéraire Bis de la RN 200.

Elle traverse plusieurs villages et notamment Altiani, Piedicorte di Gaggio, Pietraserena.

Ses caractéristiques géométriques et de structure ne lui permettent pas de supporter un trafic important notamment de poids lourds.

Les travaux prévus doivent permettre la reprise et des aménagements sur la section comprise entre le PK 17,930 et le PK 36,850.

Le coût des travaux est estimé à 4 000 000 € HT.

La participation de la CTC est de 80 % du coût HT.

Le démarrage des travaux est prévu entre le 4^{ème} trimestre et le 1^{er} trimestre 2012.

3/8 - RD 823 Déviation de Corte

La route départementale 823 dite de Baliri permet le contournement de l'agglomération cortenaise.

Le projet consiste à calibrer à aménager la totalité de la voie entre la RN 193 (ancienne RN) au lieu-dit Pont Vieux et l'esplanade Saint Joseph soit entre le PK 0.00 et le PK 0.800.

Le coût des travaux est estimé à 1 500 000 € HT.

Le montant de la subvention est de 80 % du coût de l'opération.

Le calendrier démarrage des travaux est prévu entre le 4^{ème} trimestre et le 1^{er} trimestre 2012.

3/9 - RD 513 - Carrefour de la RN 197 - desserte du Port d'Ile-Rousse

La RD 513 a son origine sur la RN 197 (au Col de Fogata) et son extrémité au niveau de la gare d'Ile-Rousse.

Elle est prolongée par la RD 81b sur (760 m) qui va du Port d'Ile-Rousse à la gare d'Ile-Rousse.

Elle est une voie extrêmement importante du fait des liaisons du Port de d'Ile Rousse avec la France continentale et l'Italie.

Cet itinéraire doit donc avoir les caractéristiques lui permettant d'absorber un trafic déjà important et qui devrait continuer à croître en raison du développement du port de commerce d'Ile-Rousse.

Cet itinéraire doit être aménagé entre le PK 0.00 et le PK 1.720.

Le coût des travaux a été estimé à 2 770 000 € HT financé à hauteur de 70 % au titre de la 2^{ème} convention d'application du PEI.

Le calendrier de démarrage des travaux est prévu entre le 4^e trimestre 2011 et le 1^{er} trimestre 2012.

3/10 - RD 151A Calenzana

La RD 151A a son origine au PK 0 (chapelle Saint Ignace) à Calenzana.

Elle a son extrémité sur la RD 151 à l'entrée Ouest de Calenzana.

Elle constitue une voie de déviation de l'agglomération de Calenzana.

Son aménagement est nécessaire en raison de l'étroitesse de la RD 151 à une seule voie de circulation dans l'agglomération de Calenzana très fréquentée par des poids lourds qui desservent l'usine des eaux de Zilia, sur la commune voisine.

Le coût des travaux est estimé à 620 000 € HT.

La participation de la CTC est de 80 % du coût.

Le calendrier de démarrage des travaux est prévu entre le 4^{ème} trimestre 2011 et le 1^{er} trimestre 2012.

3/11 - RD 13/63 Ile-Rousse - Muro - RD 963

La RD 13 a son origine sur la RN 197 à Ile-Rousse et se termine au carrefour avec la RD 71 à Muro.

La RD 63 à son origine à l'Ile-Rousse et son extrémité sur la RD 963.

L'engorgement complet du centre de l'agglomération de l'île-Rousse en été, le nombre de voies aboutissant ou partant de la RN 197 sur un linéaire réduit imposent des modifications importantes du tracé de cette voie.

Le projet consiste en un réaménagement général de la section dite «Allée des Padules» (PK 0 à PK 0.600) et dans la suppression de la sortie de la RD 13 sur la RN 197, la création d'une circulation nouvelle entre les RD 13 et 63 ainsi qu'un aménagement léger de la section initiale de la RD 63.

Dans l'attente de la future déviation de l'agglomération ce projet est impératif.

Le coût des travaux a été estimé à 2 570 000 € HT, il devrait obtenir un financement à hauteur de 70 % du PEI. La participation de la CTC est de 10 % du coût.

Les travaux démarreront fin 2012 - début 2013.

3/12 - RD 180 - Santa Severa - Pino

La RD 180 a son origine sur le port de Santa Severa, elle s'achève au PK 16.450 sur la RD 80 à Pino.

Elle constitue une route transversale reliant les deux côtés du Cap Corse.

La section comprise entre le PK 0.200 et le PK 14.570 a déjà été aménagée.

Le projet consiste en l'aménagement entre les PK 11.570 et 16.450 pour que la route départementale dispose des caractéristiques correctes et compatibles avec la liaison transversale d'une région très touristique et très fréquentée.

Le coût des aménagements prévus est de 941 000 € financé à hauteur de 80 % par la Collectivité Territoriale.

Les travaux devraient démarrer en 2013.

3/13 - RD 343 - Vivario - Pietroso - RN 198

La RD 343 à son origine à Vivario sur la RN 193.

Elle se poursuit par le Col de Morello, Vezzani, Pietroso et s'achève sur la RN 198 (PK 44,350).

Certaines sections ont déjà été aménagées du PK 16.500 au PK 34.660, (jusqu'à maison Pierraggi) et la section comprise entre Murracciole et le carrefour avec la RD 243 sur 10 Km.

Le Département souhaite poursuivre les travaux d'aménagement de cet itinéraire sur les sections suivantes :

- Section Vivario - Murracciole avec la modification du carrefour avec la RN 193. Le coût est estimé à 1 170 000 € H.T. La participation de la Collectivité Territoriale est de 80 % du coût,

- La section comprise entre les PK 12.600 et 16.500 - Le coût est évalué à 1 235 000 € HT.

La participation de la Collectivité Territoriale est de 80 % du coût.

Les travaux devraient démarrer en 2013.

3/14 - RD 506 B - Contournement de Folelli

Il s'agit d'aménager les caractéristiques transversales de la RD 506 B afin de constituer un contournement de Folelli sur le territoire de la commune de Penta di Casinca en continuité d'un itinéraire nouveau qui sera créé par la CTC dans le cadre de son schéma directeur des routes.

Le montant est estimé à 3 M€ HT et fait partie des opérations éligibles au PEI, la participation de la CTC est de 10 %.

Les travaux sont prévus pour 2013.

3/15 - RD 764 - Lagune de la Marana

La RD 764 a son origine sur la route de la Marana à proximité du giratoire de Furiani sur la Route Nationale 193, elle a son extrémité au niveau de la passerelle d'accès au fortin de l'étang de Biguglia (1,4 km).

Son intérêt réside dans la desserte de l'écomusée du fortin de l'étang et du parc de Fornagina. Sa fréquentation importante oblige le Conseil Général à faire des travaux d'aménagement.

Le coût estimé est de 1 M€ HT et la participation prévue de la CTC est de 80 %.

Les travaux devraient démarrer en 2013.

3/16 - RD 107 - Site de Mariana

La section en plaine de la RD 107 a son origine au niveau du carrefour de Crocetta sur la RN 193 et son extrémité actuelle sur le cordon lagunaire.

L'aménagement du site archéologique, lié à l'implantation du musée du site de Mariana, nécessite de dévier la RD 107.

Le coût de cette opération est estimé à 2,3 M€ HT et la participation prévue de la CTC est de 80 %.

3/17 - RD 515 - Liaison RN 193 - Castagniccia

La RD 515, ex RN déclassée en 1972 dans la voirie départementale, a son origine à Barchetta ; elle croise au col de Saint Antoine (PK 17,300) les RD 15 et 237 et s'achève sur la RD 71 (PK 33,600) au niveau du col de Saint Christophe ; elle assure ainsi avec les RD 237 et 71 la desserte d'un vaste territoire de l'intérieur.

Le projet consiste à aménager la section comprise entre les PK 0,000 et 17,300.

Le coût s'élève à 6,500 M€ HT et la participation prévue de la CTC est de 80 %.

ARTICLE 4 - MODALITES D'APPLICATION

L'affectation des crédits aux différentes opérations sera faite au fur et à mesure de la transmission des dossiers techniques et administratifs aux services concernés de la Collectivité Territoriale de Corse (Direction de la Gestion Administrative).

Chacune des opérations fera l'objet d'un dossier de demande de subvention.

Le versement des subventions prévues sera effectué au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation d'états d'acomptes par le département.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la CTC au chapitre 908/823.20 413 (Programme 11-11-I).

La présente convention devra faire l'objet d'un avenant en cas de modifications éventuelles dans la nature, le coût des travaux ou des itinéraires concernés.

A Ajaccio , le

**Le Président du Conseil Général
de la Haute-Corse,**

Joseph CASTELLI

**Le Président du Conseil
Exécutif de Corse,**

Paul GIACOBBI